COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 AVRIL 2018 à 19h30

Etaient présents : Bernard BEAUDET – Jean-Luc CHAPLOT – Eric CHARLE - François GUIZOUARN - Dominique PIQUOIS – Fabrice SERRE – Hélène LECCIA-BOGAERT - Laurent MASSON – Françoise SCHLUNEGGER – Jean-Claude POTAGE – Christine SAVOURAT – Emmanuelle FAUCONNET.
Absents : I. RIOU – G. CELSI donne pouvoir à Eric CHARLE – Bernard SAVOURAT donne pouvoir à Bernard BEAUDET.
Secrétaire de séance : Eric CHARLE

Monsieur le Maire procède à la lecture de la séance précédente.
Le Conseil à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 15 février 2018.

I – VOTE des comptes de gestion 2017, des comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion du receveur soit :**

  * Le Compte de gestion de l'Eau
  * Le Compte de gestion de l'Assainissement
  * Le Compte de gestion de la Commune

Les comptes administratifs sont présentés à l'assemblée par M. Jean-Luc CHAPLOT, 1er Adjoint au Maire, hors de la présence de M. le Maire. Le compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part, (d'après l'article L 2121-14 du CGCT).

- **Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation des résultats et les comptes administratifs 2017 suivants :**

  * du budget de l'eau : Excédent antérieur reporté en exploitation : 9 121.66 €
    Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 80 251.90 €
    Excédent antérieur reporté en investissement : 98 063.90 €

  * du budget d'assainissement : Excédent antérieur reporté en exploitation : 52 799.66 €
    Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 151.73 €
    Excédent antérieur reporté en investissement : 132 522.27 €

  * du budget Commune : Excédent antérieur reporté en exploitation : 425 244.65 €
    Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 6 316.10 €
    Excédent antérieur reporté en investissement : 287 532.90 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU :**

Dépenses d'Exploitation	41 880.79 €
Recettes d'Exploitation	131 254.35 €
Dépenses d'Investissement	241 251.55 €
Recettes d'Investissement	143 187.65 €

➢ BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'EAU :

Le Maire présente le budget primitif de l'eau équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à 95 070.00 €
D'Investissement à 250 807.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif du service de l'eau.

➢ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Dépenses d'Exploitation	62 327.94 €
Recettes d'Exploitation	115 279.33 €
Dépenses d'Investissement	67 705.23 €
Recettes d'Investissement	200 227.50 €

➢ BUDGET PRIMITIF 2018 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Maire présente le budget primitif de l'Assainissement équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à 124 495.00 €
D'Investissement à 197 612.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif du service de l'assainissement.

➢ PRIX DE L'EAU & ASSAINISSEMENT 2O18 :

Consommation eau	1.75 € /M3
Redevance Pollution	0,38 € /M3
Redevance Prélèvement	0,078 €/M3
Redevance Assainissement	1.15 € /M3
Redevance pour modernisation du réseau de collecte	0.24 € /M3
Soit un total de :	**3.60 € /M3**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

➢ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	637 572.30 €
Recettes de fonctionnement	1 069 133.05 €
Dépenses d'Investissement	198 488.73 €
Recettes d'Investissement	486 021.63 €

➢ BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE :

Le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

De fonctionnement à 1 159 649.00 €
D'Investissement à 1 008 148.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif principal de la Commune.

Pour information : ***Les membres du CCAS*** *(Centre Communal d'Action Social) se sont réunis le 4 avril 2018 à 10h00. Etaient présents : Bernard BEAUDET - Ginette ROMEI – Dominique PIQUOIS – Philippe PIQUOIS – Emmanuelle FAUCONNET – Sonia ROUSSEAU. Absents : Isabelle RIOU – Hélène LECCIA-BOGAERT – Marie-Hélène THOMAS - Secrétaire de séance : Philippe PIQUOIS. Ordre du jour : Vote du compte de gestion, de l'affectation du résultat, du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018 :*

- **Compte de gestion du Receveur, approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Administration.**

- **Hors de la présence de M. BEAUDET, Madame Dominique PIQUOIS, membre du CCAS a présenté au Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2017 et le compte administratif 2017, approuvés à l'unanimité des membres présents :**

  - Affectation du résultat du CCAS :
    *Excédent antérieur reporté en exploitation : 1 870.41 €

  - Compte administratif du CCAS :
    * Dépenses d'Exploitation 6 773.59 €
    * Recettes d'Exploitation 8 644.00 €

- **Budget primitif 2018 approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'Administration.**

  - BP 2018 du CCAS :
    * Dépenses d'Exploitation 8 144.00 €
    * Recettes d'Exploitation 8 144.00 €

Subvention 2018 versée du budget de la Commune sur le budget primitif du CCAS : 6 273.59 €
Après délibération, approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - TAUX DES TAXES FISCALES LOCALES :

	EN 2017	EN 2018
Taxe d'Habitation :	13.32 %	13.99 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	12.84 %	13.48 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	31.73 %	33.32 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	18.33 %	19.25 %

L'ensemble des taxes est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil municipal.

III – AUTRES DELIBERATIONS

1. Subventions allouées aux associations et au CCAS :
   a) Associations : 15 500.00 € ;
   b) CCAS : 6 273.59 €
   Soit un montant global de : 21 773.59 €. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil approuve les subventions accordées au CCAS et aux Associations.

2. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 5 ans la subvention d'équipement versée au SDESM/2018 concernant les travaux de communication électronique de la rue Grande, en section d'investissement d'un montant de : 56 817.48 €.

3. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 50 ans un raccordement à l'assainissement collectif au chemin du Moulin, en section d'investissement d'un montant de : 2 704.12 €.

4. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 50 ans à l'assainissement collectif route de Montereau, en section d'investissement d'un montant de : 1 800.00 €.

5 – Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 50 ans un raccordement à l'assainissement collectif de la rue Grande, en section d'investissement d'un montant de : 173 905.78 €.

6 - Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 50 ans le renforcement du réseau d'eau « rue Grande » en section d'investissement d'un montant de : 296 454.00 €.

7. Le Maire expose :
Afin de répondre aux obligations règlementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) qui imposent aux Maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire, il est proposé un contrat de prestation de gestion de la fourrière animale, avec le groupe « SACPA chenil service » à VAUL LE PENIL (77), montant de la prestation : 733.49 € HT soit 880.19 € TTC.
Vu le coût de cette prestation, l'ensemble du Conseil décide de s'abstenir à l'unanimité des membres présents et représentés, afin d'étudier la concurrence pour un éventuel changement de prestataire. Cette délibération est donc reportée à l'ordre du jour du prochain conseil.

8. Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ; Considérant que la commune de BAZOCHES LES BRAY est adhérente au SDESM ; Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Grande, 3ème tranche, le montant des travaux est estimé d'après l'avant-projet sommaire à :
- Basse tension : 111 470.00 € HT soit une participation communale de : 22 294.00 € HT soit 26 752.80 € TTC ;
- Eclairage public : 68 723.00 € TTC et subvention du SDESM : 35 000.00 €
- Réseau communication électronique : 56 069.00 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux et les modalités financières, décide la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM, demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communication électronique de la rue Grande (tranche 3), dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux, autorise M. le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe et les éventuels avenants.

Séance clôturée le 4/04/2017 à 22h30.

Le Maire,
Bernard BEAUDET

MAIRIE DE BAZOCHES-LES-BRAY (Seine-et-Marne)